Français عربی **f f** ه



Accueil Actualités Djibouti La Présidence Le Gouvernement Les Institutions

Journal Officiel

Décret n°2022-093/PRE portant renouvellement des membres du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale des Personnes Handicapées (ANPH).

GG

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT 99

VU La Constitution du 15 septembre 1992;

VU La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution ;

VU La Loi n°15/AN/18/8ème L du 25 juin 2018 portant création de l'Agence Nationale des Personnes Handicapées ;

VU Le Décret n°2018-293/PRE du 02 octobre 2018 portant organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale des Personnes Handicapées (ANPH) ;

VU Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre ;

VU Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement ;

VU Le Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères ;

VU Le Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel ;

SUR Proposition de la Présidence de la République ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 Avril 2022.

DECRETE

Article 1 : Sont nommés membres du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale des Personnes Handicapées, les membres suivants :

- M. RASTAM AHMED AYE, Représentant de la Présidence ;
- Mme. KALSSOUMA ALI AHMED, Représentante de la Primature;
- Mme. AMINA IBRAHIM ELMI, Représentante du Ministère du Budget ;
- M. MAHAMOUD DAOUD DABAR, Représentant du Ministère de la Santé ;
- M. IDRISS MOUMIN ABDI, Représentant du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle ;
- M. ALI OMAR ALI, Représentant du Ministère de la Femme et de la Famille ;
- M. ABDILLAHI SAID GUEDI, Représentant du Ministère des Affaires Sociales et des Solidarités ;
- Mme. IKRAM AWALEH FARAH, Représentante du Ministère du Travail, chargé de la Formalisation et de la Protection Sociale ;
- M. BOUH ADEN AHMED, Représentant du Ministère de la Communication, chargé des Postes et des Télécommunications;
- M. OSMAN MOUSSA OSMAN, Représentant du Ministère Délégué chargé de la Décentralisation ;
- Mme. DEKA ALI IDLE, Représentante du Secrétariat d'Etat chargé des Sports ;
- M. HACHIM HOUSSEIN FARAH, Représentant du Secteur Privé;
- Mme. NIMA AHMED YOUSSOUF, Représentante du Réseau National des Personnes Handicapées ;
- M. CHARMAKE HASSAN KALILEH, Représentant de l'Union Nationale des Femmes de Djibouti.

Article 2 : Le présent Décret prend effet à compter de la date de signature et sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

Fait à Djibouti, le 04/05/2022

Le Président de la République, Chef du Gouvernement ISMAÏL OMAR GUELLEH



Copyright © 2023 Présidence de la République - tout droit reservé. Réalisé par l'ANSIE